

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 02 décembre 2024

Service : Direction générale
Agent traitant : DG

Objet : Direction générale - Prise d'acte des désistements de Conseillers communaux élus

LE CONSEIL COMMUNAL,

Notamment ses articles L1122-4 et L1122-15 ;

Attendu que, conformément à l'ordre décroissant de cet article L1122-15 - 2°, Monsieur Daniel BACQUELAINE, Conseiller communal qui, à la fin de la législature précédente, exerçait la fonction de Bourgmestre, préside la séance jusqu'à l'adoption du Pacte de majorité ;

Vu la circulaire du 10 octobre 2024 relative à la validation et à l'installation des Conseillers communaux et du Collège communal, à l'exception des communes de la Communauté germanophone ;

Vu l'arrêté prononcé en séance publique le 4 novembre 2024 du Conseil des élections locales validant les élections du 13 octobre 2024 dans la Commune de Chaudfontaine ;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.01) prenant acte de cet arrêté ;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.02) validant les pouvoirs des Conseillers communaux élus ;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 (20241202.03) prenant acte de la prestation de serment des Conseillers communaux élus ;

Vu la lettre datée du 29 octobre 2024, par laquelle Madame Vincianne PIRARD, Conseillère communale élue sur la liste UPI, informe le Conseil communal renoncer au mandat qui lui a été conféré lors des élections du 13 octobre 2024 ;

Vu le courriel daté du 13 novembre 2024, par lequel Monsieur Pascal PIEDBOEUF, Conseiller communal élu sur la liste REVEIL CITOYEN, informe le Conseil communal renoncer au mandat qui lui a été conféré lors des élections du 13 octobre 2024 ;

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE,

du désistement de Madame Vincianne PIRARD du mandat de Conseillère communale qui lui a été conféré

lors des élections du 13 octobre 2024.

PREND ACTE du désistement de Monsieur Pascal PIEDBOEUF du mandat de Conseiller communal qui lui a été conféré lors des élections du 13 octobre 2024.